

Réunion préliminaire au comité de pilotage

Cette première partie du comité de pilotage a pour but de désigner les élus et collectivités en charge du site conformément à l'article L414-2 du code de l'environnement. Personnes présentes :

Nom Prénom	Organisme - Qualité
Membres élus :	
Laurent MARCANGELI	Député-Maire d'Ajaccio
Nathalie RUGGERI-ZANETTACCI	Conseiller général de la Corse-du-Sud
Jean Nicolas ANTONIOTTI	CAPA
Fabien BIANCAMARIA	commune de Villanova
Guy CASTELLANA	Commune d'Ajaccio
Mare Paule LUCIANI	CAPA
Pour l'État :	
Jean-Philippe LEGUEULT	Secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud
Christophe MERIT	Directeur départemental adjoint à la DDTM de la Corse-du-Sud
Camille FERVAL	Responsable de la mission pour le patrimoine naturel et la biodiversité (MPNB), DDTM de Corse du Sud

Quelques rappels

Le président du COPIL :

- est force de propositions, il impulse et pilote ;
- convoque le COPIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire et notamment pour valider les différentes étapes de l'avancement de la rédaction ou de la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- préside le COPIL et permet à la diversité des voix de se faire entendre lors des débats ;
- assure l'intendance administrative, invitations et rédaction des comptes-rendus.

Si un élu se présente à titre personnel à la fonction de président, une collectivité doit prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000. Elle sera responsable de la mise en œuvre des actions Natura 2000 prévues au document d'objectifs. Techniquement de multiples manières de procéder sont possibles :

- animation Natura 2000 en régie ou sous traitance totale ou partielle de l'animation à une association spécialisée comme le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ajaccio (CPIE d'Ajaccio), le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN Corse), un bureau d'étude privé ...
- Prise en charge du financement par l'état à hauteur de 80 % (20 % autofinancement).

Relevé de décision

Suite à ces généralités, les membres élus du comité de pilotage prennent les décisions suivantes :

- **M Laurent MARCANGELI, député maire d'Ajaccio**, est désigné comme **président du comité de pilotage**
- **Le CONSEIL DÉPARTEMENTAL** prendra en charge la **maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000**

Outre les personnes présentes lors de la réunion préliminaire, étaient présents :



Site Natura 2000 FR9402012 Capo di Feno
Comité de Pilotage (COPIL) du 1^{er} octobre 2015



Nom	Organisme/qualité	Tel, messagerie électronique	signature
SAULI J.O	FDCES	jean-sylvain_sauli@wanadoo.fr	
Biancamano Fabien	Maire Villanova	Fabien.Biancamano@villanova.fr	
OLIVETTINI Lucie	projetekaw	damecapo@rommail.fr	
PIAZZA Cora	CBNE - OEC	piazza@oec.fr	
SORBA Laurent	OEC	laurent.sorba@oec.fr	
VERSIMI Tite-Réel	CBIZA	titereel@wanadoo.fr	
Christophe MERI	DOTT 24	christophe.merit@wanadoo.fr	
Susini Georgia	Ville d'Attaccio	g.susini@ville-attaccio.fr	
Alfonso Ippolita Nunin	Ville d'Attaccio	jean-alfonso@ville-attaccio.fr	
DI ROSA Jean-Michel	Département Corse du Sud	jean-michel.dirosa@sc-corsud.fr	
PIERRE Pierre	Terrain Les Jeunes	piere@wanadoo.fr	
VINCENI Virginie	DEAL	vinceni@wanadoo.fr	
RECORBET Renaud	'	renaud.recorbet@wanadoo.fr	
GAUBAT Fabienne	Conservatoire du littoral	fabienne.gaubat@conservatoire-du-littoral.fr	
PARADIS Guilhem	Béatrice - Ecologie	guilhem.paradis@orange.fr	
MARI Christine	OIE d'Attaccio	christine.mari@wanadoo.fr	
Mme TAVENART-LECA		christine.mari@wanadoo.fr	

Session plénière du comité de pilotage

Généralités relatives au réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau inspiré par 2 directives européennes, la directive Oiseaux de 1979 (réécrite en 2009) et la directive habitats de 1992 désignant des espèces et habitats à protéger ; ces directives sont retranscrites dans le droit français (articles L414-1 et suivants du code de l'environnement).

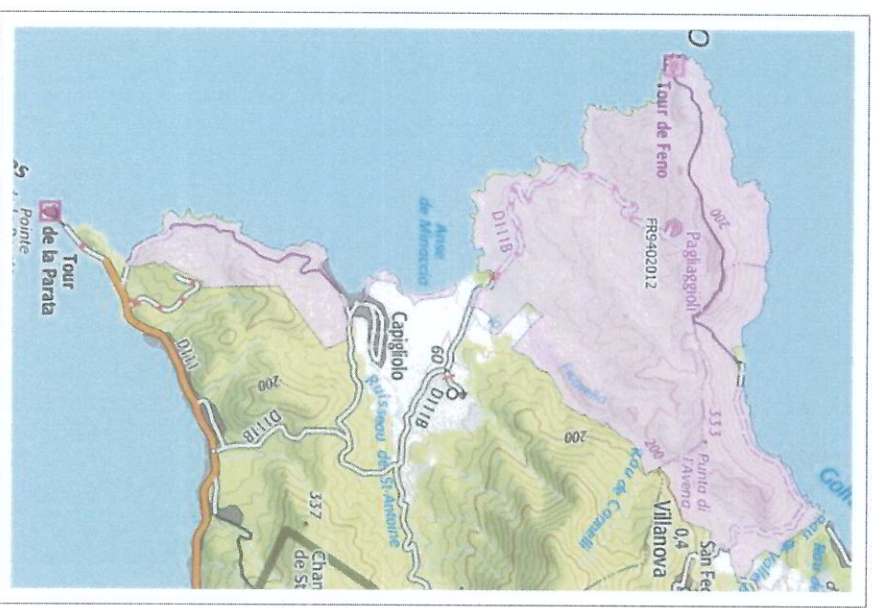
La philosophie générale est de concilier les activités humaines présentes dans un site Natura 2000 et ses caractéristiques écologiques. La méthode suivie consiste à rédiger un diagnostic du site : le document d'objectifs.

La rédaction et la validation du document d'objectifs sont suivies par le comité de pilotage. Suite à la validation du document d'objectifs, un arrêté préfectoral d'approbation est pris qui confère au document son applicabilité. La phase de mise en œuvre des fiches actions prévues au document d'objectifs est l'animation Natura 2000.

Historique succinct du site

Ce site occupe 1485 ha sur 2 communes : Ajaccio et Villanova (voir ci contre). Historique résumé :

1. Désignation du site : PSIC 30/03/2007, SIC : publication au JOUE 12/12/2008, arrêté ministériel de désignation de la Zone Spéciale de Conservation du 25/03/2011



2. Désignation du site entre autres pour répondre au déficit d'habitat à oléastre (habitat communautaire n°9320) ; mais les vrais enjeux écologiques de ce site ne sont pas sur cet habitat.
3. Lancement des travaux DIREN Corse début 2007 : rédaction document d'objectifs par le CPIE d'Ajaccio, appel d'offre octobre 2007.
4. Cartographie des habitats Natura 2000 lancée en 2007 par la DIREN Corse ; travaux réalisés par le bureau d'étude SYMBIOSA et restitués et validés en 2010.
5. dates des COPIL : 09/06/2009, 01/07/2010, 20/01/2011, 10/02/2011, 06/12/2012
6. Document d'objectifs validé par le comité de pilotage du 10 février 2011 et approuvé par l'AP n°2011-216-0005 du 4/08/2011.
7. Lancement de l'animation au COPIL du 06/12/2012. Le pilotage du site Natura 2000 (présidence du COPIL, maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000) était de la responsabilité de l'État.
8. Première version des actions en faveur de Minaccia : 2013.

Information du COPIL sur les décisions relatives à la gestion du site

L'ensemble du comité de pilotage a été informé de décisions relatives à la gestion du site, à savoir :

- M Laurent MARCANGELI est le nouveau président du comité de pilotage
- Le CONSEIL DEPARTEMENTAL est responsable de la maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000.

Un dossier de financement devra être monté par le conseil départemental auprès de l'administration d'ici fin 2015 pour la période 2016-2018.

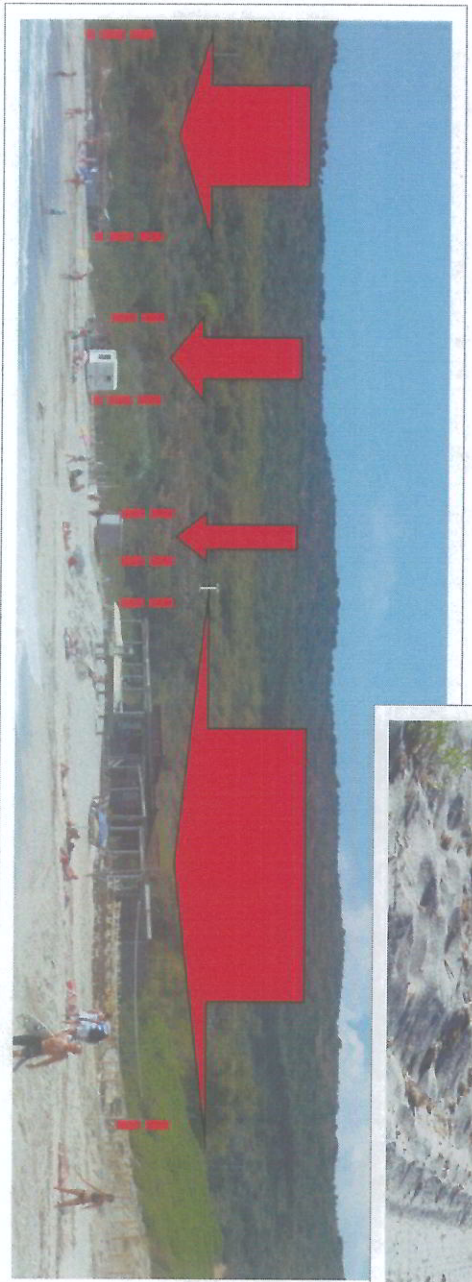
Bilan des travaux réalisés sur le site

Le dernier comité de pilotage remontant au 06/12/2012, le fil directeur de la discussion est à présent basé sur les fiches actions prévues au document d'objectifs. Chaque action est passée en revue avec un bilan de ce qui est réalisé ou non et un débat autour de cette action.

Actions 1 à 4 : Gestion de la plage de l'anse de Minaccia

Le professeur PARADIS est intervenu pour rappeler aux membres du comité de pilotage ce qui fait l'originalité et la richesse de la plage de Minaccia, seules formations dunaires véritables de la région ajaccienne. Se reporter au document d'objectifs pour les détails ...

Mme NATALI du CPIE d'Ajaccio a fait le bilan des 2 ans passés sur cette action en tant qu'animateur. Le travail sur Minaccia n'a pas pu avancer essentiellement du fait de la non implication des acteurs politiques régionaux et du fait d'incertitudes (levées aujourd'hui) relatives au DPM. Un certain nombre de pratiques dégradant le site sont pointées, allant de l'étalement de plus en plus conséquent des aménagements présents aux méthodes de nettoyage de la plage très impactantes :



Un débat s'ensuit sur la gestion du site. La commune étant en charge du nettoyage de la plage, Mme RUGGERI (adjoïnte au maire) explique que la commune travaille à présent à une gestion différenciée des plages ajaciennes.

La discussion s'est retrouvée élargie aux usages observés et notamment les nombreuses et importantes manifestations musicales organisées l'été 2015 sur le site. Ces manifestations n'ont été que difficilement traitées par les services de l'état étant données leurs multiples facettes (accueil du public et questions relatives à la sécurité, écologie du site, DPM ...); les pétitionnaires à l'origine des manifestations se sont ainsi retrouvés face à des avis hétérogènes. Un travail en amont dans le cadre d'une animation Natura 2000 aurait pu aplanir certaines des difficultés.

Ce débat a été l'occasion pour le comité de pilotage de réaffirmer que le **site Natura 2000 de Capo di Feno a une vocation écologique qui ne doit pas être sacrifiée aux usages ludiques.**

Un compromis respectant l'intégrité du site doit être trouvé entre les différents usages observés.

La reprise de présidence et animation par les élus locaux est gage de réussite parce qu'elle permet l'expression directe sur le terrain d'une volonté politique exprimant l'intérêt général et la protection de la nature.

La réussite d'un projet ambitieux sur Capo di Feno passera par une volonté politique locale affirmée, par la présence sur le terrain de l'animateur et par une bonne application de la loi, qu'elle concerne Natura 2000, l'utilisation du DPM ou l'urbanisme.

Dans le sens de ce compromis M FERAL de la DDTM a fait une présentation de ce que pourrait être un aménagement paysager conciliant les usages et les enjeux naturalistes du site. Ce projet a été rédigé suite aux manifestations musicales de cet été. Il est mis à disposition de l'animateur et des membres du comité de pilotage pour aider à la réflexion; un financement pourrait même être dégagé dès 2016 si l'animateur en fait la demande sur la base d'un tel projet retravaillé et finalisé.

Mme GALLERAS du Conservatoire du littoral invite cependant à rester prudent : cet avant-projet ne doit pas faire négliger les apports potentiels d'une approche paysagère plus globale par un paysagiste conseil, quitte à retarder toute mise en œuvre opérationnelle.

M MERIT rappelle également l'intérêt de solutions administratives comme la concession de plage permettant aux collectivités de gérer directement leur patrimoine balnéaire.

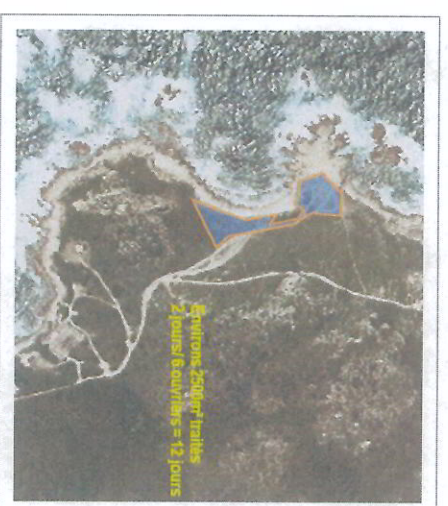
Le débat sur la manière de finaliser l'aménagement de Minaccia n'est pas clos ; le travail est à présent confié à l'animateur Natura 2000 qui devra travailler sur un plan d'action précis.

Actions 5 : Préservation des arrières plages de St Antoine, Petra Canagaja, accaja, Cala di Fica
Cette action n'a pas avancé depuis 2012 ; même difficultés que celles rencontrées sur Minaccia.

Actions 6 et 7 : Lutter contre l'introduction et l'expansion des plantes exotiques et envahissantes, éradiquer le Carprobrotus (griffe de sorcière)

Le CPLE d'Ajaccio a conduit dans le cadre d'un chantier jeune (Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance- CAPA) l'éradication de la station de carprobrotus de Punta a u Corbu. La station proche des cabanons est très envahie ; au-delà vers le nord la végétation endémique retrouve ses droits.
L'opération a été accompagnée du nettoyage du site.

La source d'introduction du carprobrotus sur le secteur est probablement liée aux cabanons sur le littoral.



Actions 8 : Réaliser inventaire, cartographie initiaux et suivi des falaises maritimes du Capo di Feno
Les prospections menées lors de la rédaction du DOCOB ont permis de localiser les stations de *lithophyllum* (algue calcaire encroûtante) et réaliser quelques transects de *Patella ferrugina*. Les stations sans être exceptionnelles sont indicatrices de la qualité du milieu. Le suivi sur un pas de temps de 6-10 ans reste souhaitable.

Actions 9 : Conservation de l'espèce prioritaire *Silene Velouté*

Un groupe de travail dédié a réfléchi au périmètre et règlement d'un projet d'arrêté de protection de biotope. Le CPIE d'Ajaccio a rédigé le texte de l'arrêté de biotope ; la procédure est en cours au sein des services de l'État.

Actions 10 : Favoriser les conditions du maintien et du développement des populations de tortues d'Hermann

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse a formé les agents du CPIE d'Ajaccio au protocole de suivi. Les comptages ont été réalisés en 2013 et 2014. Les parcelles retenues se referment. Il serait judicieux de déplacer les suivis sur les zones de bocages (autour de l'exploitation bovine de M Biancucci).

Actions 11 : Suivi patrimonial du porte-queue de Corse, *Papilio Hespion*, et conservation de son habitat

Les prospections menées lors de la rédaction du DOCOB avait permis d'inscrire le porte queue de Corse à l'inventaire du site. Aucune chenille n'a été observée lors des prospections de terrain 2013 et 2014

Actions 12 : Favoriser la nidification du Balbuzard pêcheur sur les falaises littorales

Il y a une vingtaine d'année, le Parc naturel régional de Corse a mis en place un nid artificiel 800 m à l'ouest de Cala di Fica, sur un petit piton rocheux, en mer ; en 2009, un couple de Balbuzards a adopté ce nid et niché. Un constat de dérangement a été établi par M. Cart (CEN Corse) en 2010 avec un suivi démontrant un dérangement 8 jours/13 et en conséquence un faible succès de reproduction. Même constat en 2011.

En fin 2012, sur proposition de la DREAL un nid artificiel est construit par le PNRC sur un piton rocheux à proximité de Punta Rossa. Ce nid, beaucoup moins accessible, a tout de suite attiré le couple de Cala di Figa qui l'a adopté avec succès. Néanmoins depuis 2015 un deuxième couple s'est installé sur le site initial de Cala di Figa. Il conviendra donc de mettre en place une zone protégée aux abords pour permettre à ces oiseaux de nicher en toute tranquillité. En effet cette espèce reste très rare en France (moins de 100 couples) et la Corse abrite un bon tiers de la population. Elle a donc une responsabilité particulière pour la protection de cet oiseau emblématique du site UNESCO (Scandola et abords). La DREAL va étudier, dans le cadre de l'animation Natura 2000, les modalités d'un APPB englobant à la foi ce secteur et le site à *Silene velouté* (le plus nordique au monde) en concertation avec la municipalité et les acteurs locaux.

Actions 13 : Cicatriser les pistes et aires de stationnement inutiles secteur Sud, requalifier la piste de la corniche du couchant
Rien n'a abouti.

Actions 14 : Cicatriser les pistes et aires de stationnement inutiles secteur Nord
Rien n'a été fait.

Actions 15 : Favoriser une activité agro pastorale compatible avec les exigences de conservation des habitats

Le groupe de travail réuni en février 2013 avait identifié de nombreux freins au développement agricole (absence, d'eau, inconstructibilité, espace boisé classé...) et surtout l'absence de candidat porteur de projet. Cependant la situation est différente de celle rencontrée en 2012 : Mme TAVENART LECA et M VERSINI de la chambre d'agriculture de Corse du Sud informent le comité de pilotage qu'une succession à Mme LECA est à l'étude. Succession non pas dans le cadre de l'installation de jeunes agriculteurs mais dans un contexte de diversification d'agriculteurs déjà installés. Productions envisagées :

- culture d'immortelle d'Italie en agriculture biologique pour la production d'huile essentielle
- restauration ou la création de vergers d'oliviers par plantation ou greffes d'oléastres

Cette question nécessitant des compétences particulières ne peut pas être traitée directement par l'animateur, néanmoins le comité de pilotage suivra avec intérêt la réflexion autour de la réinstallation de spéculations agricoles extensives ou/et biologiques sur ce site Natura 2000. A la chambre d'agriculture de proposer des itinéraires techniques compatibles avec le site Natura 2000... et de saisir le comité de pilotage lorsque l'avancement de ces travaux sera suffisant. Un travail devra peut-être porter sur le document d'urbanisme d'Ajaccio : voir action 26.

Actions 16 : Optimiser les moyens de lutte et de prévention contre le risque d'incendie

Actions 17 : Servitude littorale : Valider un tracé et réaliser le sentier du littoral
La délimitation de la servitude littorale première tranche (de Minaccia à Cala di Fica) a été finalisée. La

délimitation de la seconde tranche est en cours ; les travaux sur le terrain commenceront dès novembre 2015 ; elle sera soumise à enquête publique courant 2016.

Actions 18 : Faciliter la découverte sécurisée et maîtrisée du site par la structuration d'un réseau de sentiers piétonniers

Le conseil départemental a ouvert une boucle au nord de Minaccia sur les terrains du CEL.

Actions 19 : Réglementer et contenir la circulation motorisée dans sa légalité
Rien n'a été fait.

Actions 20 : Établir un cahier des charges pour les événements
Rien n'a été concrétisé. La réflexion en cours sur Minaccia participe cependant de cette action.

Actions 21 : Établir un cahier des charges pour la collecte des déchets sur le site
Rien n'a été fait.

Actions 22 : Information du public
Présence de l'animateur (le CPIE Ajaccio) sur 2013 et 2014 auprès de divers publics (scolaires, centre de loisirs, visite touristique guidée « Ajaccio fête le printemps »)
Création et édition à 3000 exemplaires d'une plaquette d'information. Cette fiche actions est à reprendre par le nouvel animateur, tous les moyens imaginables sont bons : présence sur site, prospectus, panneaux, courriers, site internet ...

Actions 23 : Animer le DOCOB
L'animation est une obligation réglementaire suite à la validation du DOCOB ; il y a eu une animation en 2013 et 2014, et pas en 2015. Le conseil départemental sera l'animateur à partir de 2016.

Actions 24 : Engager un programme de suivi scientifique des habitats et des espèces
Partiellement réalisé. Plusieurs programmes de suivis dédiés aux espèces emblématiques sont organisés de façon transversale (sur plusieurs sites Natura 2000) par la DREAL, en particulier le silène velouté et la tortue d'Hermann.

Actions 25 : Se poser la question du périmètre pertinent.
Rien n'a été fait, cette question n'est plus pertinente à ce jour.

Actions 26 : Mettre en conformité les plans locaux d'urbanisme avec les objectifs de conservation Natura 2000
Rien n'a été fait. Il s'agit en principe d'une obligation réglementaire, les documents d'urbanismes devant tenir compte de Natura 2000 lors de leur mise à jour. Des difficultés sont à prévoir en particulier avec l'espace boisé classé si la demande de réintroduire une activité agricole se concrétise.

Actions 27 : Poursuivre les acquisitions du conservatoire
En cours.

Actions 28 : Délimiter le DPM
L'arrêt de délimitation du DPM, bien que datant de 1980, est valide et opposable. Il demande par contre à être borné sur le terrain.

Nouvelles priorités d'actions pour la période d'animation 2016-2018

Les priorités ci dessous ont été validées en séance :

N° Action	Libellé	Degré d'avancement	Priorités 2012	Priorité 2015
1	Protéger la dune de Minaccia par un exclos	échec	1	
2	Protéger la dune de Minaccia : Édiction d'un arrêté de protection de biotope	trop de contraintes liées aux incertitudes juridiques sur le DPM et au manque d'engagement des acteurs locaux	1	
3	Eviter les terrassements et remaniements de la Plage de Minaccia		1	OUI
4	Gestion des banquettes de positionies et nettoyage de la plage de Minaccia		1	
5	Préservation des arrière plages de St Antoine, Petra Canaglia, Vaccaja, Cala di Fica		1	-
6	Lutter contre l'introduction et l'expansion des plantes exotiques et envahissantes	partiel (CPIE)	1	-
7	Eradiquer le Carpobrotus	partiel (CPIE)	1	-
8	Réaliser inventaire, cartographie initiaux et suivi des falaises maritimes du Capo di Feno	partiel (CPIE)	2	-
9	Conservation de l'espèce prioritaire Silene Velouté	partiel (CPIE)	2	OUI
10	Favoriser les conditions du maintien et du développement des populations de tortues d'Hermann	-	2	-
11	Suivi patrimonial du porte-queue de Corse, Papilio Hospiton, et conservation de son habitat	partiel (CPIE)	2	-
12	Favoriser la nidification du Balbuzard pêcheur sur les falaises littorales	Partiel intervenant externe	2	OUI
13	Cicatriser les pistes et aires de stationnement inutiles secteur Sud, requalifier la piste de la corniche du couchant	-	2	-
14	Cicatriser les pistes et aires de stationnement inutiles secteur Nord	-	2	-
15	Favoriser une activité agro pastorale compatible avec les exigences de conservation des habitats	-		-
16	Optimiser les moyens de lutte et de prévention contre le risque d'incendie	-		-
17	Servitude littorale : Valider un tracé et réaliser le sentier du littoral	1ere tranche ok, 2nde tranche en cours (DDTM)	1	
18	Faciliter la découverte sécurisée et maîtrisée du site par la structuration d'un réseau de sentiers piétonniers	Partiel CGal sur les terrains conservatoire du littoral	1	OUI
19	Réglementer et contenir la circulation motorisée dans sa légalité	-		-
20	Établir un cahier des charges pour les événements	-	3	-
21	Établir un cahier des charges pour la collecte des déchets sur le site	-	3	OUI
22	Information du public	Présence sur site de l'animateur jusqu'en 2014	3	-
23	Animer le DOCOB		1	réglement aire
24	Engager un programme de suivi scientifique des habitats et des espèces	Partiel (DREAL CPIE)	1	-
25	Se poser la question du périmètre pertinent	-	1	-
26	Mettre en conformité les plans locaux d'urbanisme avec les objectifs de conservation Natura 2000	-	1	réglement aire
27	Poursuivre les acquisitions du conservatoire	CERL	1	
28	Délimiter le DPM	Contraintes DPM levées : DPM valide	1	-

Questions diverses

L'administration propose que le CPLE, de par son statut d'association de protection de l'environnement, le cahier des charges des CPLE, son travail sur le document d'objectifs de Capo di Feno et l'animation passée de plusieurs sites Natura 2000 de la micro-région soit membre -en tant qu'expert- du comité de pilotage.

Le comité de pilotage valide la proposition.

A l'issue de ces travaux et après avoir programmé une prochaine réunion au printemps 2016, le secrétaire général remercie chacun des participants.

Pour le préfet,
le secrétaire général



Jean-Philippe LEGUEULT